



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 28 août 2020

Covid-19 : de nouvelles règles pour protéger la population et s'adapter à l'évolution de la circulation du virus

Face à l'évolution sanitaire dans les zones denses, en lien étroit avec les autorités sanitaires et après échange avec les élus, Josiane Chevalier a décidé de rendre le port du masque obligatoire dans les communes de plus de 10.000 habitants.

Dans le Bas-Rhin, les indicateurs de contrôle de l'épidémie poursuivent leur évolution à la hausse depuis plusieurs semaines, avec une accélération inquiétante ces derniers jours, en particulier chez les jeunes.

Le taux d'incidence continue en effet de doubler chaque semaine. Il est désormais de 31 nouveaux cas pour 100.000 habitants (contre 16 la semaine précédente, 6 deux semaines plus tôt). Le taux atteint même 91 nouveaux cas chez les 20-29 ans qui, le plus souvent asymptomatiques, contribuent à diffuser le virus sans le savoir.

Le respect des gestes barrières est indispensable pour se protéger et protéger les autres. Le port du masque en particulier réduit fortement les risques de transmission du virus.

Les mesures déjà en vigueur (port du masque obligatoire dans les lieux publics clos ainsi que - sur décision préfectorale - sur les marchés non couverts, vides greniers, brocantes et tout rassemblement de plus de 10 personnes sur la voie publique) ainsi que les actions de prévention menées ne suffisent plus à freiner le rebond épidémique, en particulier dans les communes les plus densément peuplées et avec d'importants flux de population.

C'est pourquoi, Josiane Chevalier a décidé, en lien étroit avec les autorités sanitaires et après échange avec les élus, de compléter le dispositif en rendant obligatoire le port du masque en extérieur pour les personnes de plus de 11 ans :

- dans les sept communes de plus de 10.000 habitants de l'Eurométropole de Strasbourg : Strasbourg, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Bischheim, Ostwald Hoenheim,
- ainsi que dans les six autres communes de plus de 10.000 habitants du département : Haguenau, Sélestat, Bischwiller, Obernai, Saverne, Erstein.

La mesure est applicable dès ce samedi 29 août 2020 à 08h00 et jusqu'au 30 septembre au moins. Les personnes pratiquant des activités physiques, sportives et artistiques sont exemptées de cette obligation, de même que les personnes en situation de handicap présentant un certificat médical.

Josiane Chevalier a demandé aux forces de sécurité d'être particulièrement mobilisées pour faire respecter cette mesure. Des contrôles pédagogiques seront menés dans un premier temps ce week-end. Les infractions seront ensuite sanctionnées d'une amende de 135 €.

Par cette décision, la préfète entend réagir rapidement pour freiner l'accélération de la circulation virale, avant que le département - actuellement classé par Santé publique France en situation de vulnérabilité modérée - n'atteigne les seuils d'alerte.

Continuons à respecter les gestes barrières pour freiner la circulation du virus :

- Se laver les mains très régulièrement,
- Se distancier d'au moins un mètre de chaque autre personne autour de soi,
- Éviter de se toucher le visage,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter,
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Contact presse

Préfecture du Bas-Rhin
Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mél : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Agence régional de santé
Mél : ars-grandest-presse@ars.sante.fr